

# ◆ Normes OEPP ◆

## METHODES PHYTOSANITAIRES

FUMIGATION DU COTON ET DES PRODUITS  
DERIVES DU COTON POUR LUTTER CONTRE  
*ANTHONOMUS GRANDIS*

**PM 3/47(1) Français**



Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes  
1, rue Le Nôtre, 75016 Paris, France

## **APPROBATION**

Les Normes OEPP sont approuvées par le Conseil de l'OEPP. La date d'approbation figure dans chaque norme.

## **REVISION**

Les Normes OEPP sont sujettes à des révisions et des amendements périodiques. La prochaine date de révision de cette série de Normes OEPP est décidée par le Groupe de travail pour l'étude de la réglementation phytosanitaire.

## **ENREGISTREMENT ET AMENDEMENTS**

Des amendements seront préparés si nécessaire, numérotés et datés. Les dates de révision figurent (si nécessaire) dans chaque norme individuelle.

## **DISTRIBUTION**

Les Normes OEPP sont distribuées par le Secrétariat de l'OEPP à tous les Etats membres de l'OEPP. Des copies sont disponibles, sous certaines conditions, auprès du Secrétariat de l'OEPP pour toute personne intéressée.

## **CHAMP D'APPLICATION**

Les méthodes phytosanitaires sont destinées aux Organisations Nationales de Protection des Végétaux, en leur qualité d'autorités responsables des inspections, analyses, et traitements des végétaux et produits végétaux faisant l'objet d'échanges commerciaux, ou dans la mise en œuvre de prospections concernant les organismes de quarantaine.

## **REFERENCES**

OEPP/EPPO (1996) Glossaire des termes phytosanitaires. *Documents Techniques de l'OEPP* no. 1026.  
CABI/EPPO (1997) Organismes de Quarantaine pour l'Europe, 2<sup>ème</sup> édition (Ed. par Smith, I.M.; McNamara, D.G.; Scott, P.R.; Holderness, M.), CAB International, Wallingford, UK.  
OEPP/EPPO (en préparation) Exigences Spécifiques de Quarantaine (SQR). Disponibles sous forme de documents électronique sur le site Web de l'OEPP.

## **DEFINITIONS**

Analyse: Examen officiel, autre que visuel, permettant de s'assurer de la présence ou de l'absence d'organismes nuisibles, ou permettant de les identifier.

Inspection: Examen visuel officiel de végétaux, de produits végétaux ou d'autres articles réglementés afin de s'assurer de la présence ou de l'absence d'organismes nuisibles et/ou du respect de la réglementation phytosanitaire.

Méthodes phytosanitaire: Méthodes officielles prescrites pour les inspections, les analyses, les prospections ou les traitements phytosanitaires.

Prospection: Procédé officiel permettant de déterminer les caractéristiques d'une population d'organismes nuisibles ou leur présence dans une zone pendant un laps de temps limité.

Traitement: Procédure officielle autorisée pour la destruction, l'élimination ou la stérilisation d'organismes nuisibles.

## **VUE D'ENSEMBLE**

Les méthodes phytosanitaires de l'OEPP décrivent les procédures à suivre pour réaliser les inspections, les analyses, et les traitements des végétaux et produits végétaux faisant l'objet d'échanges commerciaux, ou les prospections concernant les organismes de quarantaine. Pour de nombreux organismes de quarantaine, les exigences spécifiques de quarantaine (SQR) font référence aux méthodes phytosanitaires. Depuis de nombreuses années, l'OEPP a développé ses méthodes phytosanitaires. Elles ont été publiées dans le Bulletin OEPP/EPPO Bulletin sous plusieurs titres 'Normes de fumigation', 'Méthodes d'inspection de quarantaine', 'Procédures de quarantaine'. Toutes figurent désormais sous le titre de 'Méthodes phytosanitaires' et ont été éditées dans le format des Normes OEPP. La numérotation de ces méthodes suit toujours la séquence décrite dans le Bulletin OEPP/EPPO Bulletin 20(2), 229-233, qui correspond approximativement à l'ordre chronologique de leur parution.

## Méthode phytosanitaire

### FUMIGATION DU COTON ET DES PRODUITS DERIVES DU COTON POUR LUTTER CONTRE *ANTHONOMUS GRANDIS*

#### Champ d'application spécifique

Cette norme décrit la fumigation du coton et des produits dérivés du coton pour lutter contre *Anthonomus grandis*, afin de répondre aux exigences de la norme OEPP PM 2/34(1)

#### Approbation et amendement spécifiques

Approbation initiale en septembre 1993.  
Éditée sous forme de norme OEPP en 1998.

**Produits à fumiger:** coton but (*Gossypium* spp.), ainsi que les déchets, les tourteaux, la farine, les sacs ayant été utilisés pour le coton brut ou toute autre forme de coton non transformé.

**Espèce visée:** charançon américain de la capsule, *Anthonomus grandis*.

#### 1. Fumigation au bromure de méthyle sous pression atmosphérique

Température	Dose initiale	Durée	PCT (g h m <sup>-3</sup> )
4.5-9.5°C	96 g m <sup>-3</sup>	8 h	466
10-12.5°C	80 g m <sup>-3</sup>	4 h	248
13-15°C	80 g m <sup>-3</sup>	3 h	176
15.5-20.5°C	64 g m <sup>-3</sup>	3 h	133
21-26°C	64 g m <sup>-3</sup>	3 h	91
26.5-31.5°C	48 g m <sup>-3</sup>	2 h	69
> 32°C	40 g m <sup>-3</sup>	2 h	55

#### 2. Fumigation à la phosphine (produite à partir de phosphore d'aluminium ou de magnésium)

Température	Dose initiale	Durée
> 10°C	1,3 g m <sup>-3</sup>	72 h

#### Bibliographie

FAO (1983) *International Plant Quarantine Treatment Manual*, p. 143. FAO, Roma (IT).